

11 Avril 1796
Cejours vingt deux Germinal
comme de la République française, mais indivisible &
seize avril mil sept cent quatre vingt Six vingt quatre
Dontoraux et de la commune de la commune de la
Suisse Suisse chargé de recevoir les actes de la
Constitution des Deux; sont composés de citoyens,
Glande marins par le duc de la République de la République
de quarante cinq ans; et de citoyens par le duc de la République
marins de quarante ans
par deux citoyens Domiciliés Résidents de la
Commune, nous ont déclaré qu'ils ont été à nous faire
d'après le duc de la République de la République de la République
autonome marins âgés de dix ans fil des citoyens Glande
marins et a marqué la République de la République de la République
latifin véritable comme plus proche parant du duc de la République
et après avoir été à l'acte de la République de la République de la République
acte de la République de la République de la République de la République
Sous les dits Déclarant pour ne savoir de la République de la République
Requis

H. M. adjoint
municipal